

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2011-01-10 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 10^e jour du mois de janvier 2011 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:
Jocelyn Verrier, Rachel Laflamme, Lina Lacharité, Roger Tessier et François Parenteau

Le conseiller Félix Courchesne est absent

Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

(11-01-01) ADOPTION ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller Jocelyn Verrier et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(11-01-02) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 6^e jour du mois de décembre 2010 soit accepté tel que rédigé.

(11-01-03) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 20^e jour du mois de décembre 2010 à 20 heures soit accepté tel que rédigé.

(11-01-04) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Verrier et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 20^e jour du mois de décembre 2010 à 20:15 heures soit accepté tel que rédigé.

AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Adoption du budget 2011 et du programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013.

(11-01-05) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de janvier 2011 soient acceptés et payés.

NO.	BÉNÉFICIAIRE	DESCRIPTION	MONTANT
5444	ADMQ	Inscription GMA / reconnaissance	242.69\$
5445	L'industrielle Alliance	Assurance collective décembre 2010 & Janvier 2011	655.76\$
5446	Chèque annulé		
5447	Bell Canada	Téléphone garage, bureau & biblio	338.59\$
5448	Bell Mobilité Inc.	Cellulaire mois janv.	41.19\$
5449	Les Éditions Juridiques FD	#284830Renouvellement mise à jour	73.50\$
5450	Hydro-Québec	Élect. Luminaires	386.66\$
5451	Laboratoire SM	Analyses d'eau mois nov.-décembre 2010	302.50\$
5452	Myriam Langlois	naissance 2010	150.00\$
5453	Martel, Brassard, Doyon senc	#11347Divers dossier	281.01\$
5454	Mégaburo	#50-0703974,-0704297,-0704887Papeterie & lecture photocopieur	154.21\$
5455	MRC de Drummond	Versement janvier & décembre 2011	4 314.93\$
5456	Postes Canada	Médias poste décembre	37.06\$
5457	RIGD Bas St-François	Versement janvier & décembre 2011	7 769.00\$
5458	S.P.A. de Drummond	1 ^{er} versement annuel	799.48\$
5459	Excavation André Provencher Enr.	3 ^e versement déneigement stationnements	1 344.32\$
5460	Excavation Yergeau	3 ^e versement déneigement chemins d'hiver	19 279.39\$

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LES RÈGLEMENTS 335 & 340

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon les règlements numéros 335 & 340.

(11-01-06) MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT que le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que Madame Lina Lacharité soit nommée mairesse suppléante de la Municipalité de Lefebvre pour l'année 2011, conformément à l'article 116 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-01-07) CONSEILLERS RESPONSABLES DES ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil municipal doit être responsable de certaines tâches spécifiques;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que chacun des conseillers soient désignés pour être responsable des activités suivantes pour l'année 2011:

JOCELYN VERRIER

- 3^e responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Substitut de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-François

RACHEL LAFLAMME

- 1^{er} responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Responsable de l'école

FÉLIX COURCHESNE

- Substitut responsable de l'école
- Délégué responsable service incendie

LINA LACHARITÉ

- Responsable de la bibliothèque municipale
- 6^e responsable priorité d'appel système d'alarme bâtiments municipaux
- Substitut maire à la MRC de Drummond
- Responsable de la sécurité civile

ROGER TESSIER

- Représentant à la Régie intermunicipale de la Gestion des déchets du Bas St-François
- Responsable des bâtiments municipaux

FRANÇOIS PARENTEAU

- Responsable de la voirie municipale et de l'inspecteur
- 2^e responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Représentant à la Régie intermunicipale de la Gestion des déchets du Bas St-François

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-01-08) NOMINATION DE DEUX DÉLÉGUÉS ET UN SUBSTITUT /
RIMGD BAS ST-FRANÇOIS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit nommer deux représentants et un substitut pour assister aux assemblées

de la Régie intermunicipale de Gestion des déchets du Bas St-François pour l'année 2011;

Proposé par: Rachel Laflamme

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre nomme Monsieur François Parenteau, conseiller, et Monsieur Roger Tessier, conseiller, comme délégués ainsi que Monsieur Jocelyn Verrier, conseiller, comme substitut pour assister aux assemblées de la Régie intermunicipale de Gestion des déchets du Bas St-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-01-09) OFFRANDES DE MESSES

CONSIDÉRANT que la population de Lefebvre apprécie les offrandes de messes offertes par la municipalité en signe de sympathie;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre maintienne sa politique d'offrandes de messes lors du décès d'une personne demeurant dans la municipalité;

Que deux messes soient payées lors du décès d'une personne résidante dans la Municipalité de Lefebvre et dans certains autres cas particuliers avec autorisation du Conseil;

Que ces sommes soient prises dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(10-01-10) TRAPPAGE DE CASTORS

CONSIDÉRANT qu'à chaque année des barrages de castors sont faits dans les cours d'eau et nuisent à la circulation de l'eau;

Proposé par: Jocelyn Verrier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre maintienne sa politique en ce qui concerne le trappage de castors en 2011 sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre afin de diminuer les dégâts causés par ceux-ci;

Que la municipalité paie vingt dollars (20.\$) aux trappeurs pour chaque castor trappé, après vérification par l'inspecteur municipal;

Qu'une somme de trois cents dollars (300.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RAPPORT DE VOIRIE POUR L'ANNÉE 2010

Lignage de rues :

- 2.55 km sur la route Caya (entre le 9^e rang et le 7^e rang)
- 9.7 km sur la route O'Brien (entre le 7^e rang Ouest et le 12^e rang Ouest)
- 1 km sur le 12^e rang Ouest jusqu'à la limite de St-Théodore d'Acton
- 2.2 km sur le 11^e rang Est
- 1km sur la rue Desmarais et rue Boyce

Nettoyage de fossé :

- Sur le 11^e rang Ouest sur une distance de 423 mètres
- Sur la route Caya (entre le 10^e rang et le 11^e rang Ouest) sur une distance de 409 mètres
- Sur la route Caya entre les numéros civiques 1460 et 1590 sur une distance de 196 mètres
- Sur la route O'Brien près du numéro civique 467 sur une distance de 336 mètres
- Sur la route O'Brien près du pont # 2304 en direction du 8^e rang sur une distance de 928 mètres
- Sur la route O'Brien côté Nord-Ouest face au numéro civique 467 sur une distance de 250 mètres
- Sur le chemin Lévesque entre les numéros civiques 32 et 42 sur une distance de 600 mètres
- Sur la rue Nancy sur une distance de 173 mètres

Rapiéçage d'asphalte mécanisé :

- 252.09 T.M d'enrobé bitumineux de type EB-10c ont été posées sur la chaussée comme travaux de rapiéçage d'asphalte à divers endroits dans la municipalité

Rechargement dans divers chemins :

- Rechargement de 338.92 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans la route Caya (entre le 10^e rang et le 11^e rang Ouest)
- Rechargement de 395 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans le 8^e rang
- Rechargement de 163.91 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans le chemin Lévis-Girardot
- Rechargement de 169.18 tonnes métriques de pierre 0-3/4 dans le chemin Lévesque

Changement de ponceaux :

- enlever et installer un nouveau ponceau de chemin en plastique (18 pouces) et d'une longueur de 45 pieds sur la route Caya près du 9^e rang
- enlever et installer un nouveau ponceau de chemin en plastique (18 pouces) d'une longueur de 45 pieds sur la route O'Brien près du 11^e rang Est

Réparation de ponceaux :

- Replacer les tuyaux du ponceau de chemin de la route Ployart près de la rue Martel
- Replacer les tuyaux du ponceau de chemin de la route O'Brien près de la rue Desmarais

Réparation des glissières de pont:

- Les glissières du pont #2304 de la route O'Brien ont été réparées suite à un accident

Le nivellement, déneigement, fauchage en bordure des chemins et coupage de branches ont également été effectués.

(11-01-11) FRAIS RELATIFS À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la municipalité a adhéré à la Cour municipale commune de Drummondville;

CONSIDÉRANT qu'un procureur a été assigné aux dossiers de la municipalité en ce qui concerne la cour municipale;

CONSIDÉRANT que tout dossier transmis à la cour municipale entraîne des frais d'ouverture de dossier ainsi que des honoraires comme procureur de la municipalité devant la cour municipale;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise les frais relatifs à la Cour municipale commune selon l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune et de la modification numéro 2 à ladite entente, intervenue entre la Ville de Drummondville et la Municipalité de Lefebvre;

Que la Municipalité de Lefebvre autorise les frais d'honoraires du procureur devant la Cour municipale assigné aux dossiers de la municipalité soit la firme Martel, Brassard, Doyon, s.e.n.c.;

Qu'une somme de mille dollars (1 000.\$) soit allouée pour ces frais, prise dans le poste budgétaire (02-120-00-412).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-01-12) VÉRIFICATION RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'il est important de faire vérifier certains règlements municipaux ou autres documents afin de s'assurer de leur légalité;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que le Conseil Municipal de Lefebvre autorise les dépenses relatives à la vérification des règlements municipaux ou autres documents importants de la municipalité par les conseillers juridiques "Martel, Brassard, Doyon, s.e.n.c., avocats" en 2011;

Que ces déboursés soient pris dans le poste budgétaire (02-190-00-412).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-01-13) PG SYSTÈMES D'INFORMATION / RENOUELEMENT
CONTRAT DE SERVICE**

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'entretien et le support des logiciels municipaux ainsi que pour les améliorations et modifications législatives avec "PG Govern QC Inc." doit être renouvelé;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre renouvelle le contrat de service avec "PG Govern QC inc." au montant de quatre mille six cent trente dollars (4 630.\$) plus les taxes pour l'année 2011;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter cette somme, soit 5 226.13\$, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-414).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-01-14) RÉSEAU BIBLIO CQLM / CONTRIBUTION MUNICIPALE
2011**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit acquitter à chaque année sa contribution municipale au Réseau biblio Centre-du-Québec - Lanaudière - Mauricie Inc. comme prévu dans l'entente intervenue entre les parties;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse partie du Réseau biblio Centre-du -Québec -Lanaudière - Mauricie Inc. pour l'année 2011 et verse à la dite bibliothèque une somme de quatre mille six cent soixante-deux dollars et quatre-vingt-huit cents (4 662.88\$) plus les taxes comme contribution en 2011;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter ce montant, soit 5 312.18\$ affecté dans les postes budgétaires (02-702-30-447) et (02-702-31-447).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-01-15) ADMQ / COTISATION

CONSIDÉRANT la période de renouvellement des cotisations des membres de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2011;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une somme de trois cent soixante dollars (360.\$) plus les taxes à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec comme cotisation pour l'année 2011;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter cette somme, soit 410.13\$, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-01-16) FORMATIONS ADMQ

CONSIDÉRANT que deux formations pour la directrice générale ont lieu le 3 février 2011 et le 4 octobre 2011 à Drummondville;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à participer à ces formations offertes par l'ADMQ au coût de quatre cent soixante dollars (460.\$) plus taxes;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à acquitter les frais d'inscription à l'ADMQ, soit la somme de 524.06\$, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-454);

Qu'une somme de 50.\$ soit autorisée pour les frais de déplacement de Madame Julie Yergeau, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-310).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-01-17) PROGRAMME NAISSANCE 2011

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire reconnaître les naissances 2011 dans la municipalité;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que le Conseil renouvelle son « Programme pour les naissances 2011 » sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre;

Que le programme se décrit comme suit :

- La Municipalité verse un montant de cent cinquante dollars (150.\$) par naissance
- La présentation d'une preuve de naissance est obligatoire (ex. : Certificat de naissance)
- La présentation d'une preuve de résidence sur le territoire de la Municipalité de Lefebvre est

obligatoire (ex. : permis de conduire, facture avec adresse y figurant)

Que ce programme est effectif à partir du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011;

Il est également résolu que les dépenses relatives à ce programme soient autorisées dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-01-18) AIDE FINANCIÈRE 2011/ ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT la demande de l'Association Régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc. pour une contribution financière;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une aide financière au montant de cent dollars (100.\$) à l'Association Régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc. pour l'année 2011;

Il est également résolu que la secrétaire-trésorière soit autorisée à acquitter cette somme de 100.\$, prise dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-01-19) ACTIVITÉS SPORTIVES & CULTURELLES /TAXES NON RÉSIDENT

CONSIDÉRANT que certains résidents s'inscrivent à des activités sportives et culturelles à l'extérieur de la municipalité de Lefebvre;

CONSIDÉRANT que ces dits résidents doivent défrayer un montant supplémentaire soit la taxe de non résident;

CONSIDÉRANT que certains résidents demandent à la municipalité de rembourser une partie des taxes de non résident;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU par le Conseil municipal de Lefebvre de ne pas rembourser la taxe de non résident comme aide financière pour les activités sportives et culturelles en 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-01-20) CLASSEMENT ARCHIVES 2011

CONSIDÉRANT qu'une semaine de classement dans les archives municipales est nécessaire pour l'année 2011 ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre accepte l'offre de service de Monsieur Dominic Boisvert, archiviste pour le classement des archives au montant de huit cent cinquante et un dollars et cinquante-trois cents (851.53\$) plus les taxes applicables pour une période d'une semaine prévue en novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(11-01-21) ADHÉSION 2011 OBV YAMASKA

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre fait partie du bassin versant de la Yamaska;

CONSIDÉRANT que l'Organisme du bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) sollicite la Municipalité de Lefebvre pour une contribution annuelle d'un montant de cinquante dollars (50.\$) comme reconnaissance de partenariat et engagement moral;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU par la Municipalité de Lefebvre de verser une contribution de cinquante dollars (50.\$) à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska);

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à « OBV Yamaska » au montant de 50.\$, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-01-22) TRAVAUX DE VENTILATION DANS LA CHAMBRE
MÉCANIQUE À L'ÉCOLE**

CONSIDÉRANT que la température est élevée dans la chambre mécanique du bâtiment de l'école;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de ventilation pour faire circuler la chaleur vers la grande salle;

CONSIDÉRANT la soumission pour l'achat & l'installation d'un ventilateur, un adaptateur rond à carré, un tuyau de 6 pouces et un thermostat mural de Ferblanterie Gilles Laliberté au montant de sept cent quatre-vingt-six dollars et cinquante-trois cents (786.53\$) incluant les taxes;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre accepte la soumission de Ferblanterie Gilles Laliberté Inc. au montant de 786.53\$ incluant les taxes pour la ventilation de la chambre mécanique du bâtiment de l'école;

Qu'une somme de 790.\$ soit autorisée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-702-91-522).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 10 janvier 2011 _____
Julie Yergeau, sec.-très.

COMMUNIQUÉS DE CORRESPONDANCES DIVERSES

- MRC de Drummond : Procès-verbal 24 novembre 2010
- MRC de Drummond : Règlement de gestion des demandes d'attestation de non-contravention à la réglementation de la MRC de Drummond aux fins des projets assujettis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*
- MRC de Drummond : Règlements de taxation 2011
- RIMD Bas St-François : Procès-verbaux 22 novembre 2010 et 14 décembre 2010
- Ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs : Programme sur la redistribution aux municipalités
- Un monde sans fumée : Semaine québécoise pour un avenir sans tabac du 16 au 22 janvier 2011
- FCM : Nouvelle date limite pour l'achèvement des projets de stimulation de l'infrastructure
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec : La canneberge au Québec et au Centre-du-Québec
- FQM : Formation pour les élus 2011

(11-01-23) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller Jocelyn Verrier et appuyée par le conseiller François Parenteau à 21:10 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière